

deuxième degré option Pelote Basque

RNCP2734 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	BEES — Brevet d'état d'éducateur sportif
Code(s) NSF	335
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé des sports et de la jeunesse<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'éducateur sportif deuxième degré pelote basque exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique pelote basque (au minimum dans deux spécialités dont une internationale : Spécialités masculines : Chistera ou cesta punta, joko garbi ou xare, pala ou frontenis, main nue ; Spécialités féminines : Pala, frontenis, dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité pleine et entière, au plan financier et politique, du projet de la structure dans le cadre du projet défini par le dirigeant.

1- Il encadre des pratiquants confirmés et des cadres :

Il encadre et accompagne des joueurs en compétition individuelle et par équipe.

Il entraîne et perfectionne des joueurs et joueuses en vue de compétitions nationales et internationales.

Il encadre des pratiquants dans les sections sportives de pelote basque, les pré-filières et filières d'accès au haut niveau.

2- Il encadre des activités complexes d'entraînement et de formation :

Il organise la détection des jeunes joueurs et joueuses en vue des compétitions nationales et internationales.

Il organise, anime et conduit des projets d'entraînement de jeunes joueurs de niveau régional ou national, d'équipes adultes de niveau pré national et au dessus et de joueurs à potentiel professionnel.

Il organise, anime et conduit des projets de formation d'éducateurs fédéraux et d'éducateurs d'Etat 1er degré de Pelote basque.

Il forme les enseignants souhaitant utiliser le support Pelote basque dans le cadre de leur enseignement d'éducation physique et sportive à l'école, au collège, au lycée ou à l'université.

3- Il conçoit le projet de la structure et la dirige :

Il participe à l'élaboration de la politique sportive de la structure et en assure la mise en œuvre.

Il assure la direction sportive et conduit le projet d'enseignement d'une ou plusieurs structures.

Il favorise la mise en commun des moyens de plusieurs structures.

Il assure la responsabilité du suivi du budget des activités qu'il conduit dans le cadre défini par les dirigeants.

Il dirige et coordonne l'équipe pédagogique de la structure.

Il coordonne des événements sportifs et des compétitions.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités et compétences attestées :

1

Concevoir et mettre en œuvre des programmes individuels et collectifs de compétition.

Conseiller de jeunes joueurs et leurs parents sur leur projet sportif.

2

Intégrer dans son action les normes et la réglementation spécifique aux différents supports techniques de la Pelote basque et à tous les niveaux ainsi que les mesures de sécurité associées en fonction des aires de jeux : fronton place libre, murs à gauche 30 m, 36 m, 54 m, trinquet.

Concevoir et conduire des actions d'évaluation dans le cadre de détection de joueurs à partir de 9 ans, d'un niveau régional, joueurs d'équipe, joueurs adultes à potentiel professionnel, dans les domaines technico-tactiques, physiques et psychologiques.

Concevoir, planifier, conduire et évaluer un projet d'entraînement dans deux spécialités minimum dont une internationale.

Optimiser les comportements techniques, tactiques et stratégiques par la mise en œuvre de séances collectives et individuelles d'entraînement en tenant compte du profil individuel et des paramètres du haut niveau.

Renforcer l'efficacité et optimiser la performance par la conception et la mise en œuvre de séances de préparation physique et psychologique adaptées aux spécialités pratiquées en fonction des aires de jeu.

Elaborer et animer une action de formation de cadres fédéraux au niveau des ligues ou fédéral.

Participer à la formation initiale et continue des brevetés d'Etat 1er degré de pelote basque au niveau régional et national.

Réaliser des expertises techniques dans les clubs, les ligues et au sein du secteur scolaire et des structures de loisirs tout public en péri et extra scolaires.

Participer à des processus de recherche afin d'améliorer la pratique de la pelote basque et l'adapter aux impératifs éducatifs et techniques actuels en tenant compte notamment de l'évolution du contexte général de la pratique sportive.

Développer des outils d'expertise : instruments, aires de pratique, techniques de jeu, etc.

Intégrer une dimension d'innovation dans la réflexion sur la pratique de la pelote basque et son organisation structurelle.

3

Etablir un état des lieux de la politique sportive de la structure : club, ligue, fédération.

Collaborer avec les dirigeants sur la définition de la politique sportive de la structure.

Collaborer avec les cadres bénévoles des écoles de pelote basque, les cadres éducatifs des ligues, la DTN, et les dirigeants des ligues et des commissions fédérales.

Concevoir, mettre en forme et présenter des propositions concernant la politique sportive de la structure.

Organiser l'enseignement dans la structure.

Recruter, coordonner et faire évoluer une équipe d'enseignants, éducateurs fédéraux et brevetés d'Etat.

Anticiper les besoins de la structure en fonction de l'évolution des projets.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'éducateur sportif exerce son activité dans le cadre de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat ou au titre de travailleur indépendant (enseignement à des particuliers ou à des groupes). Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Educateur sportif ou enseignant ou entraîneur de pelote basque Conseiller sportif départemental, Entraîneur fédéral ou de ligue. Entraîneur national.

Conseiller territorial des APS (sur concours).

Professeur de sport (sur concours).

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'éducateur sportif est soumise à l'application de l'article L 363-1 du code de l'éducation qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BEES.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Partie commune : - le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre du corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;

- le président du comité régional olympique et sportif (CROS) ou son représentant ;
- un ou plusieurs membres du corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports ;
- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;
- une ou plusieurs personnalités qualifiées.

Partie spécifique :

- le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou le membre du corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports chargé par le ministère de la coordination nationale de l'option sportive, ou son représentant, président ;
- un représentant de la(des) fédération(s) sportive(s) concernée(s) par l'option pelote basque, titulaire(s) de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant ;
- le directeur technique national de la fédération sportive concernée par l'option pelote basque, fédération titulaire de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant ;
- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;
- une ou plusieurs personnalités qualifiées, un ou plusieurs représentants d'une organisation de professionnels de l'enseignement dans l'option pelote basque.

Tout jury est composé d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Idem

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Ministère des Sports Onisep

Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)

CARIF

<http://www.intercarif.com>

<http://www.cidj.com>

<http://www.onisep.fr>

<http://www.sports.gouv.fr/index/metiers-et-formations/reglementation/la-reglementation-des-diplomes/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2734/>